

+ *Des économies, le confort en prime*

Fonds de transition énergétique

Une aide pour mes travaux d'isolation et de chauffage





Le Fonds de transition énergétique (FTE)



Vous souhaitez améliorer les performances énergétiques de votre logement? Vos revenus ne vous permettent pas de bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)?



+

Avec le FTE, la Communauté d'Agglomération souhaite donner aux ménages aux revenus dits « intermédiaires » les moyens de réaliser leurs projets de rénovation thermique.

La performance en plus. L'ambition du FTE est de promouvoir des rénovations durables et de qualité tant dans les matériaux utilisés que dans la mise en œuvre. C'est pourquoi des garanties de performance sont exigées.



TRAVAUX ÉLIGIBLES

CHAUFFAGE



- Pompe à chaleur
 - air/eau
 - sol/eau
 - eau/eau
- Poêle ou insert bois bûche ou granulés
- Chaudière biomasse



ISOLATION

- Isolation de murs
 - par l'extérieur
 - par l'intérieur
- Isolation de rampants de toiture
- Isolation de combles perdus de toiture

Qui peut bénéficier de l'aide ?

- Tous les propriétaires occupants (>10 ans) ou propriétaires bailleurs (>15 ans)
- Résidents du territoire de l'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
- Les travaux envisagés devront répondre à des critères de performance technique précis et devront être confiés à des artisans labélisés RGE (reconnus garants de l'environnement)
- Offre soumise à condition de ressources (*les plafonds de revenus seront communiqués lors du retrait du dossier auprès de l'Espace Info-énergie*)

Jusqu'à 22 000 € de subvention !!

Le FTE, c'est une enveloppe de 200 à plus de 22 000 € octroyée par foyer. Cette aide peut être majorée si vous ...

Utilisez des matériaux bio-sourcés ou recyclés comme la laine de bois, chanvre, lin, fibre de bois, isolant «Métisse», ouate de cellulose **+ 15€/m²**

Cumulez les travaux pour gagner en efficacité

Bouquet 2 types de travaux **+ 1500€**

Bouquet 3 types de travaux **+ 2000€**

ATTENTION !

- Ne pas commencer les travaux avant la demande de subvention.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.
- Les subventions sont versées à la fin des travaux.
- Se munir de la feuille d'imposition ou de non-imposition pour le 1^{er} rendez-vous.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller Info-énergie

Avant de constituer votre dossier, consultez impérativement votre conseiller Info-énergie. Il est spécialiste des questions de l'énergie dans l'habitat, et formé spécifiquement aux problématiques thermiques et climatiques. Lui seul saura accompagner votre projet de rénovation énergétique et vous apporter un conseil gratuit et indépendant, sur les matériaux à privilégier, sur les travaux à prioriser... De plus, il connaît tout des dispositifs d'accompagnement financiers : crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, aides locales...



CONTACT

Hôtel communautaire de Béthune

☎ 03 62 61 47 90

🏠 lundi de 13h30 à 17h30 / du mardi au vendredi de 9h à 17h30

Antenne de Nœux-les-Mines

☎ 03 21 54 78 00

🏠 mercredi de 13h30 à 17h30

Mairie de Billy-Berclau : mercredi de 9h à 12h

Maison des services de Bruay : jeudi de 9h à 12h

Antenne d'Isbergues

☎ 06 12 65 75 22 // 03 21 61 54 40

🏠 vendredi de 9h à 12h

Antenne de Lillers

☎ 06 12 65 75 22 // 03 21 54 60 70

🏠 mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h et jeudi de 14h à 17h

Geotopia (Mont-Bernenchon)

☎ 06 12 65 75 22 // 03 21 61 60 06

🏠 jeudi de 9h à 12h



Votre projet n'est pas éligible au FTE? Vos ressources vous ouvrent peut-être le droit au Programme « améliorons notre habitat » de l'Anah (diagnostic technique gratuit à domicile + financement de 35 à 80 % des travaux thermiques).

Prenez contact avec le Service Habitat de la Communauté d'Agglomération au 03 62 61 48 48.



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres
CS 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 |

E-mail : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr